66e Année. — N° 109

Le Numéro
15 CENTIMES

BUREAUX
ET RÉDACTION :
Roubaix, Grande-Rue, 71
Tourcoing, rue Carnot, 33

Abonnem. 3 m. 6 mois 1 an
Nord & Halt. 12.00 23.00 45.00
France,Belg. 15.00 24.00 48.00
Union post. 16.60 31.20 62.40

OUBLIER, C'EST TRAHIR

Journal de Roubaix

AU SOUVENIR, C'EST SERVIR

ROUBAIX : Téléph. 1199 ; Interc. 34. DIRECTRICE : Madame Veuve ALFRED REBOUX TOURCOING : Téléph. 37

66e Année. — N° 109

MARDI
19
AVRIL 1921

Les ANNONCES
et les ABONNEMENTS
sont reçus
71, Grande-Rue, Roubaix
33, rue Carnot, Tourcoing

La Belgique avec nous

Dans la partie décisive qui va se jouer, si l'Allemagne d'ici le 1er mai ne nous a pas soumis des propositions acceptables, chacun se dispose à prendre position.

Une nouvelle conférence interalliée précédera-t-elle, comme on l'assure, l'application des mesures de coercition arrêtées par le gouvernement français? C'est possible, puisque même si la France, comme le déclarait l'autre jour M. Briand, assume à elle seule la responsabilité de leur exécution, encore faut-il que ses associés aient approuvé son programme.

Toutefois, la fidèle et vaillante Belgique n'a point jugé nécessaire d'attendre qu'elle soit consultée pour nous exprimer, par la voix de ses représentants les plus autorisés, sa solidarité. Aussi intéressée que nous le sommes nous-mêmes dans l'accomplissement des réparations, elle vient, à son tour, d'adresser à l'Allemagne un avertissement catégorique qui, s'unissant à celui du gouvernement français, ne manquera pas de produire un salutaire effet à Berlin.

M. Carton de Wiart, ainsi que M. Destrée, ont, dans d'excellents discours, exposé à leurs compatriotes la nécessité de contraindre l'Allemagne à s'acquitter de ses obligations. Certes, la Belgique, pas plus que la France, ne désire user de moyens de violence, mais elle ne saurait les écarter s'ils sont reconnus inévitables. Cette ferme déclaration de principe est d'autant plus frappante qu'elle a été formulée par M. Destrée, leader du parti socialiste. Mais, comme il le dit : « Je préfère que les impôts soient payés par les Allemands coupables, que par les Belges innocents. » C'est, en effet, la véritable manière d'envisager la question.

L'exemple de bon sens et de loyauté que donne la Belgique sera certainement suivi par l'Angleterre et l'Italie, par la simple raison que notre cause est trop juste pour être contestée et que toutes les nations sont intéressées à ce qu'elle triomphe.

S. G....

L'Assemblée générale de l'Union d'Etudes des Catholiques sociaux

Paris, 18 avril. — L'Union d'études des Catholiques sociaux a tenu son assemblée générale sous la présidence de M. Eugène Duthoit, président du Comité des Semaines sociales.

Etaient représentées: les sections de Paris, Lyon, Lille, Grenoble, Marseille, Bordeaux, Nantes, Angers, Dijon, Tulle, Le Havre, Rouen.

La réunion a étudié, sur le rapport de M. Crétinon, membre du Comité des Semaines sociales, la question de la participation des travailleurs aux bénéfices et à la gestion. MM. Boissard et Gay, députés; MM. Deschamps (Rouen), Lerolle, Zamanski (Paris), Mlle Poncet (Grenoble), MM. Deslandres (Dijon), Duthoit (Lille), apportèrent successivement le résultat des travaux et les conclusions de leur section sur la question.

La réunion décida d'accepter, comme résumé de ses débats, la motion proposée par la section parisienne qui, tout en affirmant la sympathie de l'Union pour les expériences tentées afin d'intéresser les travailleurs à la vie de l'entreprise à laquelle ils appartiennent, déclare que ces expériences n'ont pas donné encore des résultats assez certains pour qu'une intervention législative soit possible.

L'Union déclare, en outre, que les travailleurs, tout en cherchant à participer d'une façon plus continue à la vie de l'entreprise, ne doivent pas pour autant abandonner la poursuite de l'organisation professionnelle, qui reste la condition primordiale de la réorganisation sociale.

LA CRISE ANGLAISE

« LA TRIPLE ALLIANCE A REÇU UN COUP FATAL. »

Londres, 18 avril. — Le fiasco de la grève générale a provoqué dans toute l'Angleterre un véritable soulagement. L'opinion est unanime à souhaiter qu'un accord intervienne rapidement pour mettre définitivement fin à la grève charbonnière.

D'autre part, l'opinion générale des milieux politiques est que la triple alliance vient de recevoir un coup fatal. On souligne le fait que, depuis huit ans qu'elle existe, c'était la première fois qu'elle avait l'occasion d'exercer une influence décisive et que son action s'est traduite par un refus d'agir.

LES DOCKERS DONNERAIENT LEUR APPUI AUX MINEURS

Selon le « Daily Herald », les hommes chargés de la manipulation du charbon et appartenant à l'Union des dockers auraient, au cours d'une réunion tenue à Londres, adopté à l'unanimité une résolution tendant à donner leur appui aux mineurs. Ils auraient, comme première mesure en ce sens, décidé de refuser, à partir d'aujourd'hui, le chargement des soutes de tous les navires qui ne seraient pas disposés à faire leur plein normal de charbon.

Le Budget des Régions Libérées à la Chambre

Le Rapport de M. d'Aubigny
M. Loucheur répond aux doléances des députés des pays dévastés

Paris, 18 avril. — La séance est ouverte à 15 h. 05, sous la présidence de M. Raoul Péret.

LE RETOUR DU BUDGET

Le ministre des Finances dépose le projet de budget général de 1921, retour du Sénat. Le projet est renvoyé à la commission des finances.

LE BUDGET DES RÉGIONS LIBÉRÉES

La Chambre aborde la discussion générale du budget des régions libérées.

M. René Lefebvre

M. René Lefebvre a la parole. Il appelle l'attention de ses collègues sur l'importance de ce budget, d'où dépend le sort des régions les plus intéressantes de la France.

M. René Lefebvre fait observer que deux ans après la cessation des hostilités, les versements faits atteignent à peine 2 p.c. de la totalité des dommages. Il fait la critique des différents services chargés de la reconstruction et réclame le décongestionnement des commissions cantonales qui sont surchargées de travail.

Le système des avances est très onéreux pour l'Etat et ne donne aucun satisfaction aux sinistrés. Il faut avoir le courage d'opter pour un système définitif d'évaluation et de paiement.

M. René Lefebvre conclut en rappelant au ministre qu'il a déclaré lui-même lors de son arrivée au pouvoir, qu'il fallait des titres définitifs tout de suite. Il compte sur M. Loucheur pour arriver bientôt à régler la question au mieux des intérêts des habitants des régions dévastées.

M. Macarez

M. Macarez, député du Nord, se plaint que la prime pour la culture du blé promise aux agriculteurs des régions libérées, n'ait pas encore été payée. Il présente diverses autres doléances des cultivateurs du Nord qui n'ont pas attendu l'accomplissement de toutes les promesses pour travailler et qui méritent la bienveillance des pouvoirs publics. (Applaudissements sur tous les bancs).

M. d'Aubigny

M. d'Aubigny, rapporteur, fait un exposé très complet de ce qui a été fait dans les régions libérées. Au 31 décembre 1920, le Crédit National n'avait encore pris en charge que 429.465 titres, appartenant à 161.885 sinistrés et ces titres sont parmi les moins importants, car leur total ne s'élèvent qu'à 1.475.752.008 fr. 27.

A la même date, le Crédit National n'avait, en conséquence, payé que 22.891 fr. 65 d'intérêts à 148.357 sinistrés et 81.832.968 fr. 20 de capital sur réquisition préfectorale délivrée au profit de 64.945 sinistrés.

Le ministre a ensuite décidé que cet établissement paierait aussi les avances sur indemnité, ainsi que les délégations remises à l'Office de la reconstitution industrielle, à l'Office de la reconstitution agricole et aux services de la motoculture.

Au 31 décembre 1920, les paiements faits de ce chef et mis à la charge du Crédit National à partir du 1er août, dépassent 3 milliards 200 millions. Le Crédit National a reçu environ 7 milliards 700 millions. Les sinistrés ont reçu en espèce ou en nature, 15 milliards, c'est-à-dire une somme égale au double de celle empruntée par le Crédit National.

Les sinistrés restant à réparer s'élèvent à une somme de 26 milliards (valeur 1914), soit au coefficient 4: 104 milliards; au coefficient 3: 78 milliards, ou au coefficient 2.5: 65 milliards.

Si on admet qu'il est impossible de réparer tous ces sinistrés en moins de 10, et peut-être même de 15 années, il est permis, pour une pareille vue d'ensemble, avec tout ce qu'elle comporte d'erreurs inévitables, de fixer le coefficient de reconstitution, à une moyenne entre les coefficients 4 et 2.5, soit 3.25. Le total des dépenses de reconstitution pour les sinistrés des départements, des communes et des particuliers, s'élèverait donc à 80 milliards environ. Ce chiffre paraît devoir être un maximum.

Nous avons parlé à propos de l'abaissement du coefficient, d'un ordre d'urgence des travaux. En effet, le coefficient ne fléchira que si les salaires baissent, et ceux-ci diminueront dans une proportion sensiblement égale à celle de la dépréciation des denrées de première nécessité, qui les conditionnent. Il faut donc que les dix départements envahis redeviennent ce qu'ils étaient jadis, producteurs et exportateurs de denrées agricoles, au lieu de continuer à être importateurs.

M. D'Aubigny examine les trois modes de paiement aux sinistrés qui sont reçus par le chapitre 57: le premier en espèces sous forme d'avances, lorsque le sinistré n'a pas été mis en possession de son titre définitif; le deuxième en remboursement de délégation (office de reconstitution industrielle, de reconstruction agricole, motoculture), par l'intermédiaire du Crédit National; le troisième en espèces sous forme de paiement d'acompte sur sa créance rendue liquide et exigible par la remise du titre définitif.

Le projet de budget modifié par la première loi de douzièmes provisoires prévoyant à l'article 1er : 3.500 millions; à l'article 2: 1.050 millions; à l'article 3: 2.450 millions, sans spécifier aucun pourcentage entre les dommages. Votre commission a pensé qu'il lui appartenait de suivre autant que faire se peut, étant donnés les engagements déjà pris, la voie tracée par la loi du 31 décembre 1920, dont le calcul de crédits est affecté au remboursement des délégations industrielles et non industrielles.

L'Office de reconstitution industrielle, qui dispose d'un fond de roulement de 900 millions, a été autorisé successivement à engager des commandes jusqu'à concurrence de 5 milliards 750 millions. La loi de douzième provisoire de 1921, a accordé une autorisation supplémentaire de 1 milliard, le ministre des Régions libérées demande une autorisation supplémentaire de 2 milliards. Votre commission ne peut accorder le nouveau crédit d'engagement demandé. Elle vous proposera donc, dans la loi de finances, de limiter ce crédit à 1 milliard 400 millions.

En conséquence, votre commission vous propose d'inscrire pour remboursement des délégations à l'Office de reconstitution industrielle, un crédit de 550 millions.

Dans la solution que vous propose la commission des finances, il reste disponible sur les 1.050 millions de l'article 2, 500 millions. Votre commission a décidé d'affecter ces 500 millions aux seuls sinistrés non industriels, soit par avance en nature par l'Office de reconstitution agricole, soit par avances en espèces. Des renseignements qui nous ont été donnés, il résulte que l'Office de reconstruction agricole ne pourra effectuer en 1921 que 300 millions d'avances en nature. Votre commission vous propose donc de maintenir 850 millions à l'article 2 et de renforcer de 200 millions la dotation de l'article 3, qui serait ainsi porté à 2.650 millions.

Mais il ne suffit pas de protéger les sinistrés non industriels par cette mesure d'équité; il faut encore prendre d'autres mesures. En ce qui concerne la répartition des articles 1 et 3, le crédit primitif de l'article premier, inscrit au projet de budget était de 2.500 millions. Il a été porté à 3.500 millions par la première loi de douzièmes provisoires, pour permettre au ministre des Régions libérées de faire face aux paiements de l'exercice 1920, qui s'élevaient, avait-on estimé au moment du vote des douzièmes, à un milliard.

Il reste disponible pour 1921 sur le crédit de 3.500 millions, 2.080 millions à répartir entre les divers types d'avances. Si les errements de 1920 étaient suivis, la moitié seulement de cette somme serait affectée aux travaux de reconstruction d'immeuble, dont le quart pour les immeubles non industriels.

M. D'Aubigny signale les défectuosités des services de déblaiement et des transports généraux, et même il rappelle que la commission a demandé la liquidation du service des matériaux.

La commission des finances demande un rapport mensuel sur l'état d'avancement des travaux contrôlés. 6 ou 7 milliards de dépenses avec 21 contrôleurs, c'est impossible, et la commission des finances insistera, dans l'intérêt même du ministre des Finances, pour la création d'un corps de contrôle compétent et suffisamment payé pour agir en se déplaçant. (Applaudissements).

La commission des finances en réduisant à 9 milliards 32 millions le budget, qui dépassait 10 milliards, n'a fait aucun tort aux habitants des régions libérées. Au contraire, dans le budget primitif, il y avait 81 p.c. des dépenses effectives et 19 p.c. de frais d'administration. Dans les propositions de la commission des finances, ces proportions deviennent 87 p.c. et 13 p.c.

M. Crespel

M. Crespel, député du Nord, félicite le Président du Conseil d'avoir démenti les infâmies allemandes concernant les régions libérées. Des villes comme Arras et Armentières, où tout n'était pas complètement démoli, ont même repris leur activité à peu près normale d'avant-guerre.

De la Suisse à Dunkerque, ce ne sont que maisons, usines détruites, des pauvres gens mal défendus dans leurs ruines contre le froid et la chaleur dans les plus mauvaises conditions d'hygiène. Les populations des régions libérées, dans cette situation épouvantable, ont réalisé des miracles. Rien ne doit être négligé pour leur rendre justice. (Applaudissements.)

M. Crespel indique les desiderata de ses mandants pour faciliter la tâche écrasante des municipalités et pour hâter les déblaiements et les expropriations.

M. Crespel rappelle qu'il y a dix jours, il a été amené à dire pourquoi ses amis et lui ne pouvaient accepter au point de vue économique et au point de vue moral, la collaboration de la main-d'œuvre allemande pour le relèvement des ruines. Les habitants du Nord ne veulent plus de ces hôtes indésirables.

M. Crespel montre par des faits que l'Allemagne peut payer. L'Allemagne doit payer. (Applaudissements.) D'autre part, les sinistrés désirent entrer rapidement en possession de leurs titres définitifs.

M. Loucheur intervient

M. Loucheur, interrompant, déclare que dans deux jours le dépôt d'un projet de loi donnera sur ce point satisfaction aux sinistrés.

M. Basly, député du Pas-de-Calais, maire de Lens, fait une description émouvante de cette cité qui a été complètement rasée, et à l'emplacement de laquelle ont été élevées des habitations provisoires.

M. Cressel ayant demandé qu'on hâte au profit des sinistrés l'application de la loi ouvrant des facilités d'emprunt, le ministre des Régions libérées répond: C'est fait, ils peuvent emprunter quand ils voudront.

M. Basly énumère les difficultés auxquelles se heurte la reconstitution de sa malheureuse ville.

M. François Lefebvre

M. François Lefebvre, député socialiste du Nord, maire de Denain, se plaint du trop grand nombre de formalités qui ont été opposées aux sinistrés. Il réclame particulièrement en faveur des victimes civiles de la guerre nombreuses dans sa région.

Le député du Nord demande quelques renseignements au sujet des exploitations minières. L'orateur conclut qu'il ne fait pas le procès du ministère des Régions libérées, mais il adjure le Gouvernement de mettre fin à cet état de choses et de donner satisfaction aux vaillantes populations qui ont voulu participer à la reconstruction de leur pays. (Applaudissements.)

La suite du débat est renvoyée à mardi après-midi. Séance levée à 19 heures.

Séance mardi à 9 h. 30, suite de la discussion sur l'amnistie.

MORT DE M. JOSEPH REINACH

Paris, 18 avril. — M. Joseph Reinach, ancien député des Basses-Alpes, est mort, ce matin, à Paris, à l'âge de 65 ans.

Après de brillantes études, M. Joseph Reinach s'inscrivit au barreau de Paris et se fit connaître par un ouvrage de politique et d'histoire: « La Serbie et le Monténégro (1876) », et par des articles de politique étrangère dans la « Revue politique et littéraire ». Pendant le ministère du 16 mai 1877, il publia une brochure : « La République ou le Gâchis », qui lui valut des poursuites. Il collabora à la « République Française » et au « XIXe Siècle » et fut chargé de missions en Orient, d'où il rapporta les matériaux de deux volumes: « Voyage en Orient (1879) ».

M. JOSEPH REINACH

Secrétaire de Gambetta à la présidence du Conseil des ministres, en 1881, Reinach, plus tard, fit campagne contre le parti boulangiste, dans la « République Française », et fut élu, en 1889, député de Digne. Ayant reçu du baron de Reinach son oncle et beau-père, une somme de 40.000 francs provenant de la Compagnie du Panama, il la rendit, dès qu'il en eut appris la provenance. Il a mené plus tard, en 1894, une très vive campagne en faveur de la révision du procès Dreyfus, son coreligionnaire.

Pendant la guerre, il avait collaboré au « Figaro » sous le pseudonyme de « Polybe », commentant, au jour le jour, les faits de la grande épopée alliée.

Le Président de la République et Mme Millerand se sont rendus, cet après-midi, 6, rue Van Dyck, pour présenter leurs condoléances à la famille de M. Joseph Reinach.

La discorde dans les milieux cégétistes

A propos des incidents que nous avons relatés et qui se sont produits dimanche à Marseille où M. Jouhaux ne put se faire entendre dans une réunion à cause de l'opposition des communistes, un de nos confrères fait observer que la discorde s'accuse de plus en plus dans les milieux cégétistes.

Notre confrère ajoute que la scission est inévitable mais que ni d'un côté ni de l'autre on ne veut en prendre la responsabilité. La partie finale se jouera au congrès syndical de Lille, en septembre.

Les Turcs annoncent une nouvelle victoire sur les Grecs

Londres, 18 avril. — Le « Morning Post » publie une dépêche de Constantinople selon laquelle, après un combat de cinq jours, les Grecs, complètement défaits entre Afium-Karahissar et Ushak, battent en retraite.

Une dépêche de Constantinople, de source britannique, annonce que les Kémalistes seraient parvenus à 3 kilomètres d'Ismidt.

L'ÉCHÉANCE DU 1er MAI

LA MISE AU POINT DES SANCTIONS EVENTUELLES

Une nouvelle réunion d'experts

Paris, 18 avril. — Les experts militaires et économiques se sont réunis ce matin, dans les bureaux du commandement militaire interallié, boulevard de Courcelles, pour continuer l'examen des mesures à envisager en cas de sanctions à appliquer à l'Allemagne, pour inexécution de ses engagements.

Parmi les personnalités ayant participé à cette réunion, se trouvaient le maréchal Foch et le général Weygand, assistés des membres de leur état-major; MM. Loucheur, ministre des Région Libérées; Seydoux, sous-directeur au ministère des Affaires étrangères et plusieurs autres techniciens spécialistes des questions financières et économiques, ainsi que du problème des réparations.

Le plus grand secret a été gardé sur les délibérations qui ont eu lieu au cours de cette Conférence. Il est d'ailleurs probable qu'elle ne sera pas la dernière et que prochainement des réunions analogues se tiendront pour mettre définitivement au point le plan d'ensemble des mesures de coercition, à la fois militaires et économiques, à exercer éventuellement vis-à-vis de l'Allemagne, afin de pouvoir le soumettre intégralement dans tous ses détails aux gouvernements alliés.

LES MESURES MILITAIRES

Le rappel des classes 18 et 19 dans le 1er corps

UN DEMENTI OFFICIEL DU MINISTRE DE LA GUERRE

Paris, 18 avril. — Le bruit ayant couru que la gendarmerie de Lille avait reçu les ordres d'appel des classes 1918 et 1919 pour une période: on a cru voir dans cette mesure un rapprochement avec la mobilisation éventuelle de ces classes, en vue des sanctions à appliquer à l'Allemagne après l'échéance du 1er mai.

Au ministère de la guerre, on déclare qu'aucun ordre d'appel n'a été envoyé par l'autorité militaire, pas plus à la 1re région qu'aux autres du reste, soit pour une période d'exercice soit pour tout autre motif.

L'explication du fait, si tant est que des ordres d'appel aient été remis par la gendarmerie de la 1re région à des hommes des classes 1918 et 1919, serait celle-ci : « Lors du renvoi dans leurs foyers des hommes de la classe libérable, des ordres d'appel établis en vertu de l'article 33 de la loi militaire (maintien pendant deux ans à la disposition du ministre) sont établis par les bureaux de recrutement et envoyés soit à la gendarmerie, soit aux commandants d'armes les plus proches du domicile des hommes mobilisables, pour être remis par leurs soins aux intéressés en cas d'appel. En attendant cette éventualité, les ordres d'appel sont conservés dans les dossiers des commandants d'armes ou des gendarmeries.

Il peut donc se faire qu'un arrondissement de gendarmerie, par exemple, ait remis par erreur, quelques-uns de ces ordres ou même simplement qu'on ait su, par une indiscrétion, que ces ordres étaient parvenus à l'arrondissement. De là, le bruit qui a mis en émoi une localité de la 1re région et qui, on le voit, ne repose sur rien de fondé.

On parle d'une nouvelle Conférence

Paris, 18 avril. — La réunion d'une nouvelle conférence semble certaine. Toutefois, il ne paraît pas que cette conférence doive avoir lieu à Londres.

Il est très probable que, cette fois, le Conseil suprême se réunira à Paris. La date est encore douteuse.

L'Allemagne cherche des expédients pour éviter la vraie solution

Paris, 18 avril. — Le gouvernement allemand semble être dans le plus profond désarroi. Il cherche un intermédiaire pour présenter à l'Entente ses nouvelles propositions.

Première erreur. L'intermédiaire est tout trouvé. Du moment où l'Allemagne a refusé d'accepter l'accord de Paris qui était un concordat, elle n'a plus d'autre intermédiaire légitime que la Commission des réparations qui, d'après le Traité de Versailles a été instituée pour recevoir ses demandes et ses propositions.

En second lieu, l'Allemagne cherche de nouvelles propositions qui, par l'offre de participations industrielles ou par la prise en charge des dettes de l'Entente vis-à-vis de l'Amérique, pourraient donner aux Alliés quelque satisfaction : deuxième erreur.

De tels projets n'ont pas le moindre rapport avec les demandes que le gouvernement français a déjà formulées clairement et nettement à l'égard de l'Allemagne.

On perd du temps et l'on ne peut aboutir à rien. Il est tout à fait nécessaire que le gouvernement de Berlin sache combien ses efforts pour étudier la véritable question sont inutiles et nuisibles à son pays.

Il ne peut faire qu'une proposition utile, efficace : celle de payer, conformément au traité de Versailles et aux demandes de la Commission des réparations, un milliard de marks-or et de proposer des moyens de paiement précis et acceptables pour les 11 autres milliards de marks-or dont il est redevable au 1er mai 1921.

D'après certains journaux, enfin, l'Allemagne se serait adressée au Pape pour solliciter par son intermédiaire, la médiation des Etats-Unis. Nous reproduisons ce bruit, sous les plus expresses réserves.

Un démenti

Rome, 18 avril. — On dément formellement, au Vatican, la nouvelle selon laquelle le Saint-Siège se serait fait l'intermédiaire de nouvelles propositions allemandes sur les réparations.

LA MORT DE L'EX-IMPÉRATRICE D'ALLEMAGNE

La dépouille mortelle quitte la Hollande

Doorn, 18 avril. — A 10 h. 30 du soir, de nombreuses automobiles sont arrivées à Doorn. Le cercueil contenant la dépouille mortelle de l'ex-impératrice a été placé immédiatement sur une automobile, qui partit pour Maarn, suivie par les voitures dans lesquelles se trouvaient les membres de la famille impériale.

Après l'arrivée à la gare, l'ex-kronprinz a été aperçu portant l'uniforme des hussards rouges, mais l'ex-kaiser ne se montra point. Les curieux purent voir aussi la princesse Louise-Victoria, le duc de Brunswick, le chapelain Dryander et plusieurs officiers allemands en uniforme. Le cercueil a été ensuite porté dans un wagon, entouré de quelques personnes.

Arnhem, 18 avril. — Le train est arrivé à 8 h. 40 et s'est arrêté hors de la gare. Sur le chemin qui longe la voie ferrée, des centaines de curieux se pressaient.

Le train est reparti à 9 heures dans la direction de Zevenaar. Des fleurs ont été jetées sur le wagon funèbre, d'une passerelle qui surmonte la voie ferrée.

LÉGION D'HONNEUR

Paris, 18 avril. — Sont nommés au grade de chevaliers: Mme Le Deville, vice-présidente de la Fédération des Associations françaises de mutilés, réformés et veuves de guerre; MM. Duhamel, hommes de lettres; Hannecart, président de l'Union Nationale des familles des morts de la grande guerre.

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES du 17 avril

RESULTATS COMPLEMENTAIRES

OISE

Beauvais, 18 avril. — Aux élections d'hier, il y avait: Inscrits, 102.841; votants, 73.259; quotients, 34.893.

Ont obtenu comme moyenne : Liste de l'Union des gauches: 21.158 voix; Union républicaine et sociale: 26.005; Parti socialiste S.F.I.O., 10.854; Liste communiste libertaire, 29; Parti socialiste S.F.I.C., 10.773. Ballottage pour les deux sièges. Le vote des réfugiés ne peut modifier ce résultat.

COTES-DU-NORD

Saint-Brieuc, 18 avril. — Elections législatives des Côtes-du-Nord. Inscrits, 151.431; votants, 50.943; suffrages exprimés, 47.189.

Ont obtenu en moyenne: Liste d'Union républicaine, 32.279; Liste socialiste S.F.I.O., 9.901. Il y a lieu à un second tour de scrutin, le nombre des votants étant inférieur à la moitié des inscrits.

Petites Nouvelles

En Pologne, les journaux annoncent que le capitaine instructeur français Guidard, a été tué par l'explosion accidentelle d'une grenade au cours d'un exercice.

A Vienne, une nouvelle manifestation des étudiants s'est produite devant l'ambassade de France. La police a dû intervenir.

Dans sa réponse relative aux zones franches, le gouvernement fédéral suisse préconiserait une entente amiable basée sur des concessions réciproques. La Suisse inclinerait vers l'acceptation d'un cordon douanier.

A Celmar, a eu lieu l'assemblée générale des pères de familles chrétiennes de la section du Haut-Rhin, présidée par l'Evêque de Strasbourg. Plusieurs ont réclamé le maintien des libertés de l'enseignement.

Les nouveaux cardinaux nommés au cours du prochain Consistoire, seraient : Mgr Ratti, nonce à Varsovie; Mgr Tacci, majordome du Vatican; Mgr Laurenti, secrétaire de la propagande; Mgr Muri, secrétaire du Concile.

A Vienne, l'ancien ministre des Finances, M. Reisch, en montant dans un tramway, est tombé, et s'est fracturé la cuisse droite.

Le gouvernement grec a un pressant besoin d'argent pour faire face aux dépenses de guerre, et serait sur le point de passer outre à l'opposition de la Commission interalliée, en procédant à une nouvelle émission pouvant aller jusqu'à 600 millions de drachmes.

D'énormes quantités d'or russe arrivent en Amérique. Durant ces derniers mois, il en est parvenu pour plus de 20 millions de livres sterling. On rapporte que les dirigeants bolcheviks accumulent de l'argent, ici, pour leur usage personnel, au cas où une contre-révolution leur enlèverait le pouvoir.

DERNIÈRE HEURE

L'Echéance du 1er Mai

Les propositions probables de l'Allemagne aux Alliés

On s'attend à ce qu'elles soient inacceptables ou imprécises

Paris, 18 avril. — On est convaincu, ici, dans les milieux autorisés, que l'Allemagne éprouvera un échec aux Etats-Unis et qu'elle se résoudra à faire connaître à l'Entente, peut-être par l'intermédiaire de la Commission des réparations, les propositions qu'elle entend faire. Il s'agit de la main-d'œuvre allemande dans les régions dévastées, d'un emprunt international, du remboursement des dettes alliées aux Etats-Unis ou d'une participation industrielle. On est convaincu que ces projets seront inacceptables ou incomplètement précis.

M. Briand a la ferme intention de ne pas s'en tenir à de vagues paroles. Avant d'entamer des conversations, il faudrait tout au moins que l'Allemagne versa immédiatement les 12 milliards sur les 20 qui devaient être payés avant le 1er mai. Le gouvernement actuel de Berlin manque totalement d'autorité et se révèle incapable de prendre une attitude nette. Alors, c'est une extension des sanctions qui est à prévoir, ce qu'étudient les conférences d'experts civils et militaires réunis chez le maréchal Foch. M. Briand espère qu'une conférence interalliée ne sera pas nécessaire et que nous obtiendrons, sans une nouvelle réunion du Conseil suprême, l'assentiment de nos alliés.

Les tentatives allemandes auprès de la Belgique

Bruxelles, 18 avril. — « Le Soir » croit savoir qu'en ce qui concerne les nouvelles offres allemandes, le gouvernement du Reich a fait des démarches auprès du ministre de Belgique, à Berlin, et ce dernier a répondu très nettement que ces démarches devaient être faites à tous les Alliés.

L'attitude de l'Amérique

Paris, 18 avril. — On mande de Washington au « New-York Herald » :

« En ce qui concerne l'intervention des Etats-Unis que l'Allemagne solliciterait au sujet de la question des réparations, on déclare que la majorité des membres de la Commission des Affaires extérieures du Sénat, sont opposés à cette intervention et qu'on recevrait, ici, avec déplaisir, toute suggestion adressée dans ce but, aux Etats-Unis, en même temps qu'aux neutres. On estime que les Etats-Unis continuent à maintenir les points de vue sur lesquels ils se sont basés, pour combattre aux côtés des Alliés.

Le cordon douanier en Rhénanie

Protestation du Reich

Berlin, 18 avril. — Le gouvernement allemand a fait remettre à la Conférence des ambassadeurs et aux Cabinets de Londres, Paris, Bruxelles et Rome, une note relative à l'ordonnance du 9 avril de la Commission interalliée pour les territoire rhénans sur l'établissement d'un régime douanier spécial pour ces territoires.

Il rappelle ses précédentes protestations et ajoute que depuis lors la Commission interalliée, chargée par les gouvernements alliés d'établir un régime douanier spécial, a tenté de donner à la mesure prise par eux un semblant de légalité. L'ordonnance, dit la note, présente une nouvelle et flagrante violation du traité de Versailles et de la convention sur l'occupation militaire des territoires rhénans.

Le gouvernement allemand proteste contre la réquisition des services des fonctionnaires des douanes allemands pour l'application d'un nouveau régime. Il déclare rendre responsables les gouvernements des puissances d'occupation de la violence contractuelle commise par la Commission interalliée.

LE MARECHAL JOFFRE A MADRID

Madrid, 18 avril. — Le maréchal Joffre est arrivé hier matin. Il a été salué à la gare par le représentant du Souverain, le ministre de la guerre, etc.

A midi, il a déjeuné avec le Roi et est parti à 22 heures pour Paris, accompagné de M. Affonso Costa et d'un attaché militaire portugais.

LES DOMMAGES DE GUERRE des Régions libérées

Dispositions nouvelles proposées

Paris, 18 avril. — A la demande du gouvernement, la Commission des finances a décidé d'introduire dans la loi de finances du budget spécial des dépenses recouvrables, un certain nombre de dispositions relatives à divers textes législatifs concernant les régions libérées.

Une de ces dispositions vise notamment la réorganisation des juridictions de dommages de guerre. Pour remédier aux inconvénients résultant des dispositions prises hâtivement par les commissions cantonales pour les dommages importants, le rapporteur propose que pour les dommages supérieurs à 500.000 francs, les décisions des commissions ne seront définitives que si, dans le délai d'un mois, elles n'ont pas été déférées au tribunal des dommages de guerre.

Par suite de la liquidation prévue de l'Office de reconstruction industrielle, le total des dépenses à engager pour effectuer les achats nécessaires à la remise en marche des établissements industriels dans les départements victimes de l'invasion, est porté à 7 milliards 150 millions de francs.

LE BUDGET DE 1921

Les réductions dépassent deux milliards

Paris, 18 avril. — La Commission des Finances de la Chambre a entendu M. Doumer sur les modifications apportées par le Sénat au budget de 1921.

Le ministre des finances a demandé à la Commission d'accepter dans l'ensemble les réductions effectuées par la Haute Assemblée. Ces réductions s'élèvent à 700 millions de francs; ajoutées à celles faites par la Chambre des députés, elles sont de 2 milliards 100 millions.

Le retour en Allemagne du corps de l'ex-impératrice

Zevenaar (frontière hollando-allemande), 18 avril. — Le train funèbre est arrivé avec quelques minutes de retard et a fait halte au dehors de la gare. Le service d'ordre était assuré par de nombreux gendarmes en grande tenue. Le vice-consul allemand accompagnera le convoi jusqu'à la première station en territoire allemand. Le train est reparti lentement, à 11 h. 40, sans incident.

COURTES DÉPÊCHES

— Le défenseur de M. Jean Galmot, le bâtonnier Henri Robert, a adressé à M. Genty, une demande aux fins d'un examen de son client, dont l'état de santé inspirerait des inquiétudes. Le juge a désigné, en vue de cet examen, les docteurs Paul, Libière et Tagnier.

— Mgr Beuveler, qui était évêque de Metz au temps de l'occupation allemande, est mort cette nuit, à l'âge de 68 ans. Le prélat ne s'était jamais occupé de politique; il avait pris, en maintes circonstances, la défense du clergé lorrain contre les autorités allemandes.

— On mande d'Ouessan que les tribus dissidentes organisent des tranchées sur les différents points du front et continuent à piller les biens des fractions réfugiées dans nos lignes.

— La commission des mines a commencé par les propositions d'initiative parlementaire, l'étude de la question du régime du pétrole. Elle entendra mardi, M. Dior, ministre du Commerce, sur le projet du gouvernement.

— Une conférence internationale hôtelière s'est ouverte à Monaco, sous la présidence de M. Bourdon, ministre d'Etat de la Principauté, assisté de M. Vidal, sous-secrétaire d'Etat, représentant le gouvernement français, et de M. Barrier, président de la Chambre nationale de l'hôtellerie française. Il a été décidé de créer une alliance internationale de l'hôtellerie.

— Le gouvernement a déposé un projet de loi déterminant des mesures spéciales en faveur des instituteurs et institutrices demeurés sous la domination de l'ennemi, et des membres de l'enseignement public dont l'entrée définitive dans les cadres a été retardée.

— Le cuirassé « Provence », ayant à bord M. Guist'hau, ministre de la Marine et sa suite, qui devait appareiller à 3 h. 30, a renvoyé son départ à 6 ou 7 heures, pour Alger. La mer est assez mauvaise.

Dernières Nouvelles Régionales

COUR D'ASSISES DU NORD. — Audience du lundi 18 avril 1921. — Meurtre à Lys-lez-Lannoy. — L'accusé est un nommé Jean Vernulst, 48 ans, tisserand, originaire d'Hallluin, poursuivi pour attentat aux mœurs commis à Lys-lez-Lannoy. Après plaidoirie de Me Spriet, du barreau de Lille, Verbulst est condamné à 18 mois de prison.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

COTONS. — Liverpool, 18 avril. — Ventes, 8.000; importations, 5.400; américain, hausse, 7; brésilien, hausse, 7; égyptien, hausse, 50.

Clôture: Avril, 7.93; mai, 8.07; juin, 8.15; juillet, 8.30; août, 8.39; septembre, 8.48; octobre 8.56; novembre, 8.63; décembre, 8.67; janvier, 8.71; février, 8.77; mars, 8.78.

Sakellaredis: Avril, 16.40; mai, 16.30; juin, 16.15; juillet, 16.00; août, 16.05; septembre, 16.15; octobre, 16.20; novembre, 16.25; décembre, janvier, février, mars, incotés.

New-York, 10 heures 30. — Mai, 13.16; juillet, 13.76; octobre, 13.22; décembre, 13.00.